



# Formation Spécialisée du CSA d'administration centrale

## Déclaration liminaire

Paris, le 6 juillet 2026

Madame la Présidente,

Chers membres de la formation spécialisée,

Nous voici réunis, pour la dernière instance de ce semestre et veille des congés estivaux.

Alors que nous allons entrer dans une nouvelle période de fortes chaleurs et probable canicule, l'**UNSa Justice SGAC** tenait à vous remercier Madame la Présidente ainsi que le SRH et l'ensemble des acteurs ayant concourus à la rédaction et diffusion de la note sur les prescriptions relatives à la protection des agents de l'administration centrale du ministère de la Justice contre les risques liés à la chaleur.

De même, qu'il faut remarquer le travail effectué par le SPSP tant en termes de maintenance bâtementaire, et d'attention aux remontées des problèmes relatifs à la température dans les bureaux, que de mise en place de ventilateurs et humidificateurs au profit des services.

A ce sujet, avez-vous déjà défini la mise en place d'une politique de distribution des gourdes commandées et qui, aujourd'hui encore plus qu'hier, seraient des accessoires utiles en particulier, pour nos collègues ayant à se déplacer hors site ou ayant des réunions régulières ? Comme vous le souligniez encore en CSA AC, restons attentifs au développement durable et maitrisons nos bouteilles et encore plus celles en plastique.

### Visites de sites

L'**UNSa Justice SGAC** vous rappelle que plusieurs visites de sites, dont certaines programmées depuis la fin de l'année 2024, n'ont toujours pas été réalisées. Sont notamment concernés :

- le site des Archives à Russy-Bémont ;
- le bureau du Cabinet ;
- la DIR SG de Paris-Île-de-France ;
- la DIR SG de Toulouse ;
- les nouveaux locaux de la DGAP au Millénaire 2.

Aussi, nous sollicitons la transmission d'un calendrier prévisionnel de réalisation de ces visites.

### Sécurité des personnels

La sécurité des personnels sur les sites du Millénaire 2 et 3 a déjà fait l'objet d'échanges ayant conduit à la mise en place de plusieurs dispositifs (présence d'agents de sécurité privée, navettes routières, incitation des agents à se regrouper pour rejoindre la station de RER à pied). Ces mesures ont été favorablement accueillies par les personnels.

Toutefois, l'environnement des sites continue de se dégrader avec le départ de BNP Paribas, la désertification du centre commercial ainsi que l'évolution préoccupante de la fréquentation de la station Rosa Parks du RER E (présence de migrants, consommateurs de crack, personnes en situation de mendicité, vendeurs à la sauvette, etc.). À cela s'ajoutent les dysfonctionnements récurrents de la ligne E, qui aggravent les conditions de déplacement des agents.

Il a également été constaté que certaines personnes déambulent désormais, sur l'ensemble de la passerelle reliant la station aux bâtiments administratifs.

Cette situation génère un sentiment d'insécurité croissant. Certains agents craignent pour leur intégrité physique ; d'autres se déclarent en état d'hypervigilance et de stress permanent.

Dans ce contexte, notre organisation syndicale demande que les agents concernés puissent bénéficier, lorsque les missions le permettent, d'un accès facilité à trois jours de télétravail hebdomadaires, ou de toute autre adaptation préconisée par le médecin du travail, dans l'attente de mesures pérennes mises en œuvre par la Ville de Paris et les autorités compétentes.

### **Vacances d'emploi**

Lors du CSA AC de décembre dernier, **L'UNSa Justice SGAC** avait déjà alerté sur les nombreuses vacances de postes, dont certaines particulièrement préoccupantes, et sur leurs conséquences directes sur le fonctionnement des services.

Ces sous-effectifs entraînent une surcharge de travail pour les agents en poste, susceptible de nuire à la qualité du service rendu, à la motivation des personnels ainsi qu'à leur santé.

Nous avons demandé que les responsables hiérarchiques procèdent à une évaluation précise de la charge de travail, définissent des priorités réalistes et mettent en place des dispositifs temporaires afin d'éviter que les agents présents ne soient placés en difficulté.

L'évaluation de la charge de travail constitue un levier essentiel de prévention des risques professionnels. Elle doit s'appuyer sur des observations objectives, des indicateurs pertinents et des outils de pilotage permettant d'assurer un équilibre entre les exigences de l'activité et les moyens disponibles, tout en préservant la santé des agents et la continuité du service.

À ce jour, nous sommes toujours dans l'attente d'un retour sur les suites données à cette demande.

### **Cabinet médical de l'administration centrale**

La situation du cabinet médical demeure particulièrement préoccupante en raison de l'absence de personnel infirmier. **L'UNSa Justice SGAC** souhaiterait connaître l'état d'avancement de la procédure de recrutement.

De même qu'il faut dire un mot sur celle du secrétariat du Conseil Médical qui doit encore, et malgré un grand travail de fond, continuer à actualiser et présenter nombre de dossiers qui peuvent par leur retard de traitement pénaliser les agents.

Par ailleurs, il conviendrait de mettre à jour la note du 16 juillet 2025 relative au fonctionnement du cabinet médical. Cette actualisation permettrait notamment d'améliorer l'information des agents sur les horaires d'ouverture et d'accès afin d'éviter que ceux-ci ne patientent inutilement devant une porte fermée.

Les membres de la FS

« Pour l'avenir de nos métiers d'aujourd'hui et de demain »



mail : synd-unsajustice-sg@justice.fr - Tél. : 01 70 22 75 09